

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1012

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« La dépendance au pétrole sera questionnée et considérablement réduite, et les bases d'une armée de l'après pétrole seront posées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite mettre en avant la question de la dépendance au pétrole et conscrire dans la présente programmation l'objectif d'une armée de "l'après pétrole". Outre la question des infrastructures, nous devons également commencer à poser les bases d'une armée de l'après-pétrole. En effet, trop souvent méconnu, ce sujet est pourtant primordial. La dépendance au pétrole de presque tous les matériels militaires constitue l'une des principales vulnérabilités de notre défense du fait de la diminution de cette ressource énergétique et de l'explosion des prix. S'en extraire exigera des investissements conséquents et nécessitera des transformations profondes de la chaîne d'approvisionnement et des technologies employées.